

prendre des dispositions pour demain et le jour suivant, si cette façon de procéder agréée au chef de l'opposition.

**L'hon. M. Drew:** J'avais supposé que nous suivrions la méthode habituelle. Je proposerais donc demain l'ajournement du débat.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Je propose que la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 2 h. 30.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 4 heures et 40 minutes de l'après-midi).

---